



APPEL À PROJETS PROGRAMMATION HORS LES MURS FÊTE DU LIVRE 2026

Fête du Livre de Saint-Étienne

Présentation de la 40 Fête du Livre

La 40^e Fête du Livre de Saint-Étienne aura lieu du 9 au 11 octobre 2026. Ancrée au cœur de la rentrée littéraire, la Fête du Livre offre à tous les publics des moments de rencontres et d'échanges avec plus de 180 auteurs.

La programmation Hors les murs

La Fête du Livre a à cœur de proposer une programmation à tous les publics et de permettre à chacun un accès facilité à la lecture. La programmation Hors les murs permet à la Fête du Livre, avec la collaboration des structures participantes, d'emmener les auteurs vers des publics spécifiques. Cela peut prendre la forme d'une rencontre entre un auteur et du public, d'une exposition, d'une lecture...

Toute programmation Hors les murs doit avoir un lien avec un auteur accueilli par la Fête du Livre lors de l'édition en cours. L'équipe d'organisation de la Fête du Livre est décisionnaire de l'organisation finale des projets de Hors les murs et de leur attribution à une structure ou lieu d'accueil..

Les objectifs culturels de la programmation Hors les murs

En proposant une programmation en dehors des sites principaux de l'événement, la Fête du Livre souhaite soutenir une politique culturelle visant à :

- valoriser des structures sociales ou éducatives qui soutiennent le livre et la lecture et qui accueillent du public.
- renforcer l'accessibilité de la manifestation, en permettant à des publics notamment empêchés de participer à la Fête du Livre en centre-ville ou éloignés du monde du livre de bénéficier d'un accès direct à un auteur susceptible de rendre sensible son univers et son processus créatif à la faveur du format de rencontre prévu

- apporter du soutien au tissu local et faire infuser le dynamisme propre à la Fête du Livre sur l'ensemble du territoire stéphanois.
- valoriser auprès des auteurs et des éditeurs la forte implication locale

Engagement des structures candidates :

Toutes les structures à **missions sociales ou éducatives** peuvent proposer leur candidature : associations, structures publiques, privées...

- La structure accueillante s'engage à recevoir l'auteur selon les obligations imposées par l'organisation de la Fête du Livre :
 - o Les participants s'engagent à respecter les conditions d'accueil des auteurs demandées par l'organisation (accompagner l'auteur jusqu'au lieu du Hors les murs, le raccompagner à l'issue sur le lieu de son choix)
 - o Les participants s'engagent à fournir tous les éléments de communication à la date limite demandée par l'organisation

En cas de dédicaces délocalisées, les participants s'engagent à prendre contact avec le libraire recommandé par l'organisation afin d'assurer la gestion logistique.

- La structure accueillante doit être en capacité de rémunérer l'auteur reçu selon les tarifs en vigueur du CNL (en 2026 tarifs disponibles [Grille-tarifaire-2026_explications.pdf](#))
- La structure accueillante doit être en capacité de rémunérer un médiateur si c'est une demande de l'auteur reçu, ou être en capacité d'assurer la médiation du temps d'échange, et de répondre aux attentes d'accueil de l'auteur : conception d'un format adapté au contexte et à l'auteur, mise en place de conditions matérielles adaptées, rémunération d'un médiateur ou intervenant tiers au besoin.

Sur ces deux derniers points, l'équipe d'organisation exercera vis-à-vis des structures un rôle de conseil, d'aide et d'appui en amont de l'évènement (mais pas sur le temps de la Fête du Livre).

Si les propositions sont validées par le comité de sélection, **les participants s'engagent à réaliser les projets présentés dans la fiche de candidature à l'occasion de la 40ème édition de la Fête du Livre.**

Retroplanning

Date limite de retour de l'appel à projets : lundi 1^{er} juin 2026

Programmation (date, horaires, échanges avec les auteurs sur les différentes propositions) : 1^{ère} quinzaine de juillet

Réponse de l'organisation : 2^e quinzaine de juillet

Contact :

Edwige.andre@saint-etienne.fr